

Boîte à outils communautaire de l'État de New York

Un guide des ressources disponibles pour
les immigrants de New York

Mars 2026



La Coalition d'immigration de New York a créé cette boîte à outils pour fournir des ressources aux membres de la communauté et à nos partenaires et alliés qui travaillent avec eux. Ce guide est mis à jour régulièrement en fonction des changements législatifs et politiques.

Dernière mise à jour le : 12 Mars 2026

Contenu

- Santé **3**
- Mises à jour sur les politiques d'immigration **5**
- Ressources relatives à la détention **8**
- Ressources relatives à la famille **9**
- Écoles et éducation **10**
- Autonomisation financière **11**
- Démocratie **12**
- Connaissez vos droits **13**
- Crimes haineux **14**
- Ressources de l'État de New York **15**

Santé

Assurance santé

- Les habitants de l'État de New York peuvent obtenir une assurance santé publique et commerciale via le NY State of Health.
 - Si vous êtes éligibles aux plans Medicaid, Essential Plan ou Child Health Plus, les souscriptions sont ouvertes toute l'année.
 - Si vous souscrivez une assurance santé sur la Marketplace ACA, la période d'inscription est maintenant clôturée.
- Comment souscrire à un plan
 - Obtenez une aide gratuite d'un Assistant d'assurance Santé, en personne ou par téléphone. Trouvez un Assistant d'assurance Santé sur info.nystateofhealth.ny.gov/ipanavigatorsitelocations.
 - Appelez le Centre de services du NY State of Health au [1-855-355-5777](tel:1-855-355-5777).
 - En ligne sur nystateofhealth.ny.gov. Une fonctionnalité de chat est disponible sur le site pendant les heures d'ouverture du Centre de service client afin de vous aider à remplir votre demande.
 - Résidents de la ville de New York : appelez le 311, envoyez « CoveredNYC » au 877-877 ou rendez-vous sur on.nyc.gov/healthinsurance pour obtenir de l'aide et des ressources supplémentaires.
- Des informations sur la couverture de santé sont disponibles dans de nombreuses langues sur info.nystateofhealth.ny.gov/InformationalMaterials



Couverture par Medicaid pour les immigrants sans papiers dans l'État de New York

- Les immigrants sans papiers âgés de 65 ans ou plus vivant dans l'État de New York et répondant à certains critères de revenus sont éligibles à une couverture complète par Medicaid (et non plus seulement le plan de Medicaid pour les urgences)
- Les enfants de moins de 19 ans sans papiers sont éligibles à Child Health Plus (CHP), qui offre une assurance santé gratuite ou à prix réduit, quels que soient les revenus ou le statut d'immigration.
- Comment souscrire à un plan d'assurance
 - Si vous bénéficiez actuellement du plan Medicaid pour les urgences, vous pouvez passer au plan Medicaid complet en suivant les instructions figurant dans la lettre de NY State of Health.
 - Vous pouvez aussi choisir de continuer à ne bénéficier que du plan Medicaid pour les urgences.
 - Si vous n'avez pas d'assurance maladie et ne bénéficiez pas du plan Medicaid pour les urgences, vous devez souscrire à un plan via votre département local de services sociaux ou via l'administration des ressources humaines de la ville de New York.
 - Si vous avez besoin d'aide ou si vous avez des questions, appelez NY State of Health au [1-855-355-5777](tel:1-855-355-5777). Des services d'assistance linguistique sont disponibles.

Dépistages du cancer

- Des dépistages réguliers du cancer aident à détecter les cancers tôt, lorsqu'ils sont plus faciles à traiter.
- La plupart des plans d'assurance couvrent les dépistages du cancer.
- Si vous n'avez pas d'assurance, l'État de New York offre des dépistages gratuits des cancers du sein, du col de l'utérus et colorectal.
- Pour plus d'informations, rendez-vous sur health.ny.gov/diseases/cancer/services

Santé

Nutrition et alimentation saine

- Programme d'aide supplémentaire à la nutrition (SNAP/EBT/coupons alimentaires « Food Stamps »)
 - SNAP procure une allocation d'assistance alimentaire aux familles à faible revenu pour les aider à acheter des produits d'alimentation sains et d'autres provisions.
 - Pour plus d'informations sur le programme SNAP, l'admissibilité et l'introduction d'une demande, rendez-vous sur otda.ny.gov/snap
 - Mises à jour concernant l'obligation de travailler :
 - New York imposera désormais une obligation de travailler aux bénéficiaires du programme SNAP, tant pour les nouveaux inscrits que pour les renouvellements.
 - Pour plus d'informations concernant l'obligation de travailler, rendez-vous sur otda.ny.gov/programs/snap/work-requirements.asp
- Centres de distribution alimentaire
 - Un centre de distribution alimentaire est un lieu de distribution de nourriture gratuite aux personnes qui n'ont pas les moyens d'acheter suffisamment de nourriture pour elles-mêmes ou pour leur famille.
 - Pour plus d'informations sur les centres de distribution alimentaire organisés dans l'État de New York, rendez-vous sur health.ny.gov/prevention/nutrition/hpnap/regional_foodbank_map.htm



Vaccins

- Les vaccins sont l'un des outils les plus puissants pour protéger votre santé et éviter les maladies graves. Ils sont testés avec soin, surveillés et recommandés par des experts fiables du domaine de la santé.
- L'État de New York et l'American Academy of Pediatrics ont révisé leurs recommandations et lignes directrices concernant les vaccins.
- Les vaccins suivants sont recommandés : hépatite A, hépatite B, rotavirus, influenza (grippe), méningocoque (MenACWY), HPV et COVID-19.
 - Pour une liste des vaccins recommandés, rendez-vous sur bit.ly/vaccines26
- Aucun changement de couverture d'assurance ne devrait se produire du fait de ces mises à jour. Les différents plans d'assurance santé, y compris Medicaid, devraient couvrir ces vaccins, au moins jusqu'à fin 2026.
- Faites confiance à des sources fiables comme le Département de la santé de l'État de New York ou votre médecin pour prendre les meilleures décisions pour vous et votre famille.
- Épidémie de rougeole et vaccin
 - Plusieurs épidémies de rougeole se sont récemment déclarées, une infection virale dangereuse pour les jeunes enfants.
 - Le vaccin ROR (rougeole, oreillons et rubéole) est très efficace pour la prévention de la rougeole.
 - Pour plus d'informations, rendez-vous sur health.ny.gov/measles
- Pour une information générale sur tous les vaccins disponibles, rendez-vous sur health.ny.gov/immunization

Mises à jour sur les politiques d'immigration



Nouveaux frais d'immigration

- Après la promulgation de la loi sur les impôts et dépenses fédérales HR 1, les frais de nombreuses démarches d'immigration ont changé ou augmenté.
- Ces augmentations sont entrées en vigueur le 22 juillet 2025 et le 21 août 2025.
- Les politiques d'exonération de frais ont aussi été restreintes pour certaines démarches.
- Certaines modifications des frais qui pourraient avoir des conséquences sur les demandeurs sont :
 - Demande d'asile
 - Anciens frais : 0 \$
 - Nouveaux frais : 100 \$
 - Il y a aussi de nouveaux « frais de maintenance de l'asile » de 100 \$.
 - Ces frais ne peuvent être exonérés.
 - Documents d'autorisation de travail liés à l'asile (EAD) / permis de travail
 - Anciens frais : 0 \$
 - Nouveaux frais : 550 \$ (pour les premières demandes)
 - Nouveaux frais : 275 \$ de frais de renouvellement
 - Statut de protection temporaire (TPS)
 - Anciens frais : 50 \$
 - Nouveaux frais : 550 \$
 - Immigrants juvéniles spéciaux (SIJ)
 - Anciens frais : 0 \$
 - Nouveaux frais : 250 \$
 - Exception humanitaire
 - Anciens frais : variables
 - Nouveaux frais supplémentaires : 1 000 \$
 - Ces nouveaux frais supplémentaires concernent les individus bénéficiant d'une exception humanitaire déjà présents aux États-Unis.
 - Les frais supplémentaires ne sont dus que si/lorsque l'exception humanitaire est approuvée. Ne payez pas ces frais supplémentaires lors de la soumission du formulaire I-131.
- Pour une liste complète des nouveaux frais d'immigration et une comparaison avec les anciens frais, rendez-vous sur immigrantjustice.org/research/explainer-trump-and-congress-punishing-new-immigration-fees

Élargissement de l'interdiction de voyage visant les musulmans et les Africains

- Le 9 juin, le gouvernement Trump a mis en place une interdiction de voyager restreignant l'entrée aux États-Unis pour les ressortissants de 19 pays.
- Le 16 décembre, le gouvernement Trump a augmenté le nombre de pays visés par son interdiction de voyage aux États-Unis, la faisant passer de 19 à 39 pays plus la Palestine. L'interdiction élargie de voyager aux États-Unis applicable aux musulmans et aux Africains limite l'entrée physique aux États-Unis, de même que les prolongations ou renouvellements potentiels de visa.
- Les ressortissants des pays suivants sont concernés : Afghanistan, Angola, Antigua-et-Barbuda, Bénin, Birmanie (Myanmar), Burkina Faso, Burundi, Côte d'Ivoire, Cuba, République du Congo, Dominique, Érythrée, Gabon, Gambie, Guinée équatoriale, Haïti, Iran, Laos, Libye, Malawi, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Palestine (détenteurs de documents de voyage émis par l'Autorité palestinienne), Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Syrie, Tanzanie, Tchad, Tonga, Togo, Venezuela, Yémen, Zambie et Zimbabwe
- Les demandes d'immigration des ressortissants de ces pays sont également suspendues.
 - Cela pourrait affecter, entre autres, les demandes de citoyenneté et de naturalisation, les autorisations de travail, les requêtes liées à un conjoint, les modifications de statut et les exceptions humanitaires
 - Le gouvernement réévaluera les demandes d'immigration déjà approuvées pour les ressortissants de ces pays arrivés aux États-Unis depuis 2021, y compris les statuts de réfugié, l'asile et les cartes vertes.
- Si vous êtes concerné par l'interdiction de voyager visant les musulmans et les Africains, adressez-vous à un avocat spécialisé en droit de l'immigration.
- Si vous venez d'un pays ou territoire concerné par l'interdiction de voyager aux États-Unis, soyez prudent dans l'élaboration de vos plans de voyage. Envisagez de consulter un avocat spécialisé en droit de l'immigration pour bien comprendre les risques encourus avant d'arrêter vos plans de quitter les États-Unis ou d'y entrer.

Mises à jour sur les politiques d'immigration



Action retardée pour l'Arrivée de mineurs (DACA / Deferred Action for Childhood Arrivals)

- Pour le moment, le statut DACA est en cours de discussion dans les tribunaux. Cela signifie que l'avenir du programme est encore incertain.
 - Pour plus d'informations, rendez-vous sur homeishere.us/daca-guidance
- Le 12 mars 2025, la décision la plus récente du tribunal permettrait les demandes initiales de statut DACA. Cependant, l'USCIS n'a pas encore publié de directives à jour.
- Si vous êtes éligible au statut DACA et envisagez de faire une première demande, vous devriez consulter un avocat de l'immigration fiable avant de déposer votre demande.
- Le litige est en toujours en cours, il est donc possible que des changements supplémentaires soient apportés au programme.
- Entre-temps, le DHS continuera d'accepter et de traiter les demandes de renouvellement du statut DACA (y compris les demandes de permis de travail et d'exception humanitaire anticipée). Le DHS acceptera les demandes initiales de statut DACA, mais ne les traitera pas.
 - Si vous avez actuellement un statut DACA, celui-ci est toujours valide.
 - Si votre statut DACA expire dans les six prochains mois, renouvelez-le dès maintenant !
 - Si vous avez déposé une première demande de statut DACA à l'USCIS et que celle-ci n'a pas encore été approuvée, la demande sera suspendue. Elle ne sera pas traitée jusqu'à nouvel ordre.
- Les individus ayant précédemment bénéficié du statut DACA peuvent maintenant remplir les formulaires I-821D (demande de renouvellement du statut DACA) et I-765 (demande de renouvellement du permis de travail) en ligne.
 - L'inscription en ligne est ouverte aux personnes ayant actuellement le statut DACA ou dont le statut DACA a expiré il y a moins d'un an.
 - Pour plus d'informations sur le programme DACA et la manière de renouveler votre statut DACA, rendez-vous sur uscis.gov/DACA.

Statut de protection temporaire (TPS / Temporary Protected Status)

- Le gouvernement des États-Unis peut désigner un pays étranger comme éligible au TPS si certaines conditions, comme un conflit armé ou des catastrophes naturelles, empêchent ses ressortissants d'y retourner en toute sécurité.
- Pendant la période de désignation, les individus qui font une demande de TPS et à qui le statut est accordé:
 - Sont protégés contre l'expulsion
 - Peuvent obtenir un permis de travail et un numéro de sécurité sociale
 - Peuvent obtenir une autorisation de voyager
 - Ne peuvent pas être détenus par le DHS en raison de leur statut d'immigration
- Le TPS est un avantage temporaire qui ne permet pas d'obtenir un statut permanent. Cependant, les bénéficiaires du statut TPS peuvent faire la demande de tout autre avantage relatif à l'immigration ou statut de non-immigrant auquel ils sont éligibles.
- Pour connaître les informations relatives à chaque pays, les conditions d'éligibilité, les périodes de dépôt de demande et les dernières mises à jour, rendez-vous sur : uscis.gov/TPS.
- Toutes les personnes faisant une demande de TPS peuvent maintenant remplir le formulaire I-821, qui correspond à la demande de statut de protection temporaire, en ligne à l'adresse uscis.gov/i-821.
- La révision par DHS des désignations de statut de protection temporaire TPS pourrait entraîner la révocation de ces désignations.
- Les membres de la communauté sont encouragés à vérifier le statut des nominations TPS de leurs pays et à se tenir informés de toute évolution.
- Si votre statut TPS arrive à échéance ou est terminé, contactez un avocat de l'immigration pour savoir quelles possibilités vous sont offertes et si vous êtes éligible pour d'autres programmes.

Suspension du traitement des demandes d'asile

- L'USCIS a annoncé qu'il ne prendrait plus aucune décision concernant les demandes d'asile, nouvelles ou en cours, car l'agence entreprend une évaluation des risques de sécurité.
- L'USCIS affirme qu'il acceptera encore les nouvelles demandes, conduira les entretiens et que les demandes en cours sont maintenues.
- USCIS a en revanche clairement établi qu'aucune décision finale ne serait prise pour aucun demandeur d'asile, quel que soit le pays d'origine, jusqu'à la levée de la suspension.
- La durée de cette pause reste incertaine.
- Pour le moment, elle ne devrait pas avoir de conséquences sur les demandes d'asile auprès des tribunaux, mais si vous avez des inquiétudes, consultez immédiatement votre avocat.

Mises à jour sur les politiques d'immigration



ICE dans les tribunaux de l'immigration

- Des immigrants se rendant à leur audience dans des tribunaux de l'immigration sont détenus par ICE.
- Dans le tribunal, l'avocat du gouvernement peut essayer de rejeter votre dossier. Si vous êtes arrivé aux États-Unis il y a moins de 2 ans et que votre dossier est rejeté, vous pourriez être arrêté par ICE et rapidement expulsé. Cette procédure s'appelle un renvoi accéléré.
- Comment vous protéger
 - Si vous le pouvez, présentez-vous de façon virtuelle à votre audience auprès du tribunal de l'immigration.
 - Si vous y êtes éligible, assurez-vous d'avoir déposé une demande d'asile ou d'autres demandes auprès du tribunal.
 - Si vous êtes détenu et avez peur de retourner dans votre pays ou un autre pays, dites-le clairement à ICE et à tout agent de l'immigration.
 - Si vous aviez une demande d'asile en cours auprès du tribunal lorsque votre dossier a été rejeté, cela ne vous protégera pas. Vous devez de nouveau expliquer que vous craignez des persécutions ou la torture.
- Connaissez vos droits au tribunal :
 - Vous avez le droit d'objecter le rejet de votre dossier avant que le juge ne prenne sa décision.
 - Vous pouvez demander que l'avocat d'ICE soumette par écrit sa demande de rejet, ce qui vous donne le temps d'expliquer au juge pourquoi vous souhaitez poursuivre le traitement de votre dossier et demander une assistance juridique.
 - Si le juge rejette votre dossier, vous avez le droit de faire appel. Vous pouvez faire appel de la décision auprès du Conseil des appels d'immigration (BIA). Assurez-vous de dire au juge de l'immigration que vous souhaitez faire appel.
 - Si vous craignez la persécution ou la torture en cas de retour dans votre pays d'origine ou un autre pays, dites-le au juge lors de l'audience.

« Prétermission »

- La « prétermission » est le processus selon lequel le juge de l'immigration ou le procureur décide de refuser ou d'annuler votre demande d'asile avant que vous n'ayez l'occasion d'expliquer pleinement votre cas ou de présenter vos preuves au tribunal.
- Si le tribunal rejette votre demande en « prétermission », votre audience finale sera annulée et le juge décrètera un ordre d'expulsion.
- Le procureur ou le juge de l'immigration peut tenter de rejeter votre dossier en « prétermission » dans les cas suivants :
 - Ils estiment que votre demande d'asile n'est pas suffisamment détaillée ou qu'elle montre votre inéligibilité à l'asile.
 - Ils estiment que vous devez demander l'asile dans un autre pays du fait d'un accord conclu entre le gouvernement des États-Unis et celui de cet autre pays.
 - Vous n'avez pas payé les nouveaux frais exigés dans le cadre de votre demande d'asile.
- Une motion en prétermission peut être introduite oralement (motion verbale) ou par écrit.
 - En cas de motion verbale, le procureur peut demander au juge de rejeter votre demande d'asile en prétermission en votre présence lors d'une audience au tribunal.
 - Par écrit, la motion vous sera communiquée par courrier à la dernière adresse dont le tribunal dispose dans votre dossier.
- En cas de prétermission de votre cas, vous devez répondre à la motion dans un délai de 10 jours.
- N'oubliez pas ceci :
 - Si le procureur essaie d'introduire une motion verbale en prétermission, vous pouvez demander que la motion soit produite par écrit pour vous permettre de mieux la comprendre et de mieux y répondre.
 - Si le procureur dit vouloir vous expulser vers un pays qui n'est pas votre pays d'origine et que vous avez peur d'aller dans ce pays, vous pouvez en donner les raisons au juge et au procureur.
- Pour plus d'informations sur la procédure de prétermission et un modèle de réponse, rendez-vous sur immigranthelpny.zendesk.com/hc/en-us/sections/44001805530772-Pretermission-Resources

Ressources relatives à la détention



Comment vous préparer et préparer votre famille

- Si vous n'êtes pas citoyen des États-Unis et que vous avez des enfants, il vous faut prévoir l'éventualité que vous soyez détenu par ICE, le CBP ou une autre agence fédérale.
- Pour vous préparer :
 - Conservez les documents importants dans un endroit sûr et connu des autres membres de votre famille.
 - Décidez qui prendrait soin de vos enfants si vous ne le pouvez pas.
 - Désignez légalement une personne pour garder vos enfants.
 - Deux des méthodes les plus courantes pour désigner un gardien légalement sont :
 - Désignation de personne en relation parentale
 - Tutelle de remplacement
 - Remplissez des formulaires supplémentaires pour votre enfant, notamment un formulaire d'autorisation de voyage et un formulaire de contact d'urgence pour l'école.
 - Envisagez également de remplir un formulaire de procuration.
- Pour plus d'informations, rendez-vous sur vlpcny.org/get-help/immigration/planning-for-immigrant-parents

Comment communiquer si vous êtes détenu

- Si vous êtes détenu par des agences d'immigration ou d'autres représentants des forces de l'ordre, vous avez certains droits, notamment celui de communiquer.
- Vous avez le droit de téléphoner à votre famille, un avocat ou votre consulat.
- Vous pouvez appeler une ligne d'aide spécialisée dans les détentions relatives à l'immigration pour être mis en contact avec des ressources.
 - Pour contacter la ligne nationale pour les détentions relatives à l'immigration, appelez le **9233#** depuis le téléphone du centre de détention. Les appels sont gratuits, non surveillés et accessibles du lundi au vendredi, de 11 h à 23 h.
 - Pour contacter la ligne Justice for Migrant Families, disponible pour le centre de détention fédéral de Buffalo, appelez le **716-427-4917**, du lundi au jeudi, entre 14 h et 16 h et entre 18 h et 20 h.

Comment soutenir une personne détenue

- ICE peut détenir des personnes non citoyennes dans des centres opérés par ICE, des prisons locales et des centres de détention privés.
- Le système de détention relative à l'immigration est complexe et il est difficile de localiser un proche et d'entrer en communication avec lui.
- Pour trouver une personne détenue par ICE:
 - Rendez-vous sur locator.ice.gov et entrez :
 - Le nom, le pays de naissance et la date de naissance de la personne ou
 - les 9 chiffres de son A-number
 - L'outil de localisation d'ICE devrait indiquer où l'individu est détenu, mais il peut falloir du temps pour qu'il apparaisse dans le système.
 - Si vous pensez que l'un de vos proches pourrait se trouver dans un centre de détention d'ICE en particulier, vous pouvez aussi le trouver :
 - En le cherchant à l'adresse accesscorrections.com. Si son nom apparaît, cette personne est probablement détenue dans le centre que vous avez sélectionné.
 - En contactant le centre directement à l'adresse ice.gov/detention-facilities
 - Si vous ne pouvez pas trouver quelqu'un sur ces systèmes en ligne, vous pouvez contacter un bureau ERO (opérations d'application et de retrait) de l'ICE : ice.gov/contact/field-offices
 - Pour plus d'informations pour trouver une personne ayant été arrêtée ou placée en détention d'immigration, rendez-vous sur nilc.org/resources/how-to-find-a-loved-one-after-a-u-s-immigration-arrest/
- Pour trouver la date et le lieu de rendez-vous au tribunal d'une personne :
 - Consultez acis.eoir.justice.gov et renseignez les 9 chiffres de son A-number ou
 - Appelez le **1-800-898-7180** et suivez les instructions.
- Pour trouver une aide juridique :
 - Pour trouver des organisations à but non lucratif qui fournissent des services juridiques relatifs à l'immigration gratuitement ou à bas coût, consultez immigrationadvocates.org/legaldirectory
 - Appelez le Projet de défense des immigrants au **212-725-6422**
- Pour obtenir de l'aide avec le paiement d'une caution :
 - Si votre proche s'est vu accorder une caution qu'il ne peut pas payer, il peut être éligible à une aide au paiement de caution auprès d'un fonds de caution.
 - Pour des informations sur les cautions dans l'État de New York, rendez-vous sur envisionfreedom.org/get-support
 - Pour une liste de fonds de caution dans le pays, rendez-vous sur bit.ly/localbaillunds

Ressources relatives à la famille

Aide à la garde d'enfants « Promise NYC »

- En janvier 2023, la ville de New York a lancé programme Promise NYC, un nouveau programme qui fournira des subventions pour la garde d'enfants aux familles à faible revenu ayant des enfants sans papiers ou non-citoyens, qui étaient auparavant inéligibles en raison de leur statut d'immigration.
- Le programme a été renouvelé et soutiendra plus de 1000 enfants de juillet 2025 à juin 2026.
- Les familles remplissant les conditions suivantes peuvent être éligibles :
 - Ne pas être éligible à d'autres formes de subventions pour des services de garde d'enfants
 - Avoir un enfant âgé de 0 à 13 ans
 - Avoir un revenu du ménage à 300 % du seuil de pauvreté fédéral
- Les familles sont encouragées à soumettre une demande dès que possible auprès des organisations communautaires suivantes de leur arrondissement :
 - Bronx et Manhattan : Northern Manhattan Improvement Corporation ([212-822-8300](tel:212-822-8300), nmic.org/promisenyc)
 - Brooklyn : Center for Family Life ([718-438-9500](tel:718-438-9500), centerforfamilylife.org)
 - Staten Island : La Colmena ([718-442-7700](tel:718-442-7700), lacolmenanyc.org)
 - Queens : Chinese-American Planning Council ([718-358-8899](tel:718-358-8899), cpc-nyc.org)
- Remarque : les places disponibles auprès de Promise NYC sont très limitées et nous encourageons les familles à s'inscrire sur la liste d'attente au cas où de nouvelles places se libéreraient.



Programme d'aide à la garde d'enfants

- Les familles peuvent maintenant recevoir une aide à la garde d'enfants si elles gagnent 85 % du revenu médian de l'État ou moins.
 - Une famille est éligible si son revenu annuel est égal ou inférieur à :
 - 73 869.56 dollars pour une famille de 2
 - 91,250.63 dollars pour une famille de 3
 - 108,631.70 dollars pour une famille de 4
 - 126,012.77 dollars pour une famille de 5
 - 143,393.84 dollars pour une famille de 6
 - Les coûts pour les familles éligibles seront limités à 1 % du revenu total de la famille au-dessus du seuil de pauvreté.
 - Le nombre d'absences annuelles autorisé est de 80.
- Pour plus d'informations et pour voir si vous pouvez prétendre à des services de garde d'enfant à coût réduit ou gratuits, rendez-vous sur ocfs.ny.gov/ccap.

Congé prénatal payé de l'État de New York

- À partir du 1er janvier 2025, l'État de New York introduira le congé prénatal payé.
- Toute résidente de l'État employée dans le privé et enceinte pourra recevoir 20 heures de congé maladie payé pour ses soins prénatals.
- Les congés pour soins prénatals s'ajoutent aux congés maladie existants des employés et n'ont pas besoin d'être accumulés. Ils peuvent être utilisés dès la prise de poste.
 - Le congé prénatal payé est distinct du congé maladie de l'État de New York et de toute autre politique ou prestation relative aux congés.
 - Les employeurs ne peuvent pas obliger les employés à utiliser tous les autres types de congés dont ils disposent avant d'utiliser le congé prénatal payé ni de choisir entre plusieurs types de congés.
- Ce congé peut être utilisé pour plusieurs grossesses sur une même année, mais est limité à 20 heures par période de 52 semaines.
- Le congé prénatal payé s'applique à tous les employés du secteur privé, quelles que soient leur profession ou leur industrie et qu'ils soient employés à temps plein ou à temps partiel.
- Les soins prénatals comprennent les traitements de fertilité comme la fécondation in vitro et les soins relatifs à l'arrêt d'une grossesse.
- Pour plus d'informations, rendez-vous à l'adresse ny.gov/prenatal

Écoles et éducation



Systeme d'éducation publique (3K-12)

- L'État de New York garantit à tous les enfants, quel que soit leur statut d'immigration, le droit à une éducation gratuite et de qualité à partir de la classe de Kindergarten et jusqu'à ce qu'ils passent leur baccalauréat ou qu'ils atteignent l'année de leurs 21 ans.
- Les familles se voient garantir le droit à la traduction et à l'interprétation opportunes de tous les documents contenant des informations importantes sur l'éducation d'un enfant.
- Les élèves peuvent s'inscrire dans une école publique de l'État de New York à tout moment durant l'année, mais les options peuvent être limitées s'ils déposent une demande en dehors des périodes d'inscription traditionnelles.
- Les écoles publiques ne demandent pas le statut d'immigration et ne communiqueront pas d'informations sur les élèves pour les programmes scolaires normaux de jour. Certains programmes de maternelle ayant des horaires étendus peuvent avoir des conditions d'admissibilité en fonction du statut d'immigration ou du revenu.
- Informations sur les écoles publiques de la ville de New York
 - Pour savoir comment demander des services de traduction et d'interprétation dans une école publique de la ville de New York, rendez-vous sur schools.nyc.gov/hello ou appelez le **718-935-2013**.
 - Pour des informations sur les procédures d'admission, rendez-vous sur schools.nyc.gov/enrollment/enrollment-help/new-students.
 - Pour trouver et déposer une demande d'admission dans une école publique de la ville de New York, rendez-vous sur myschools.nyc.gov, appelez le **311** ou rendez-vous dans un centre d'accueil familial pour obtenir de l'aide. Vous trouverez les adresses des centres d'accueil familial sur schools.nyc.gov/fwc.
 - Les périodes d'inscription varient en fonction des différents niveaux. Le calendrier des admissions pour l'automne 2024 est disponible à l'adresse schools.nyc.gov/enroll.

Interdiction des téléphones portables dans les écoles publiques

- En mai 2025, l'État de New York a passé une loi limitant l'utilisation de smartphones et d'appareils connectés à Internet pendant la journée scolaire.
- Les élèves peuvent être autorisés à utiliser des appareils s'ils en ont besoin à des fins de traduction, d'interprétation, médicales ou pour des urgences familiales.
- Les parents resteront en mesure de contacter leur enfant par l'intermédiaire du personnel de l'établissement.
- La loi sera adaptée par chaque district scolaire en fonction des besoins locaux et des commentaires des familles.

Aide financière aux collégiens

- Aide financière pour l'Université : La boîte à outils du lycéen offre des conseils aux lycéens pour aider leurs élèves à faire une demande d'aide financière dans l'État de New York, comme le Programme d'aide aux frais de scolarité (TAP), la loi DREAM et Alternative Pathway, qui aident les élèves issus de familles à faibles revenus et ceux qui ne sont pas résidents légaux de New York à obtenir des aides et des bourses.
 - Pour plus d'informations, rendez-vous sur newyork.edtrust.org/fafsatoolkit
- Programmes d'aide financière de l'État de New York
 - Le programme d'aide au paiement des frais de scolarité (TAP) aide les résidents éligibles de l'État de New York à payer leurs frais de scolarité dans des établissements agréés de l'État.
 - La bourse annuelle au titre du TAP peut aller jusqu'à 5 665 dollars. Le TAP est une bourse et ne doit donc pas être remboursé.
 - Pour plus d'informations ou pour faire une demande, rendez-vous sur la page hesc.ny.gov/tap
 - Bourses Excelsior
 - Les Bourses Excelsior, associées à d'autres programmes d'aide financière pour les étudiants, permettent aux étudiants d'étudier dans les universités SUNY ou CUNY gratuitement.
 - Les étudiants dont les familles ont un revenu annuel de 125 000 dollars ou moins peuvent déposer une demande de bourse.
 - Pour plus d'informations ou pour faire une demande, rendez-vous sur la page hesc.ny.gov/excelsior
- Le New York State DREAM Act du sénateur José Peralta donne aux étudiants sans papiers et autres étudiants accès à des prêts et bourses de l'État de New York afin de couvrir leurs frais d'éducation.
 - Pour plus d'informations ou pour faire une demande, rendez-vous sur la page hesc.ny.gov/dream

Autonomisation financière

Dépôt de votre déclaration d'impôt en 2026

- L'IRS accepte et traite actuellement les déclarations d'impôt relatives à l'année 2025.
- Le délai de dépôt des déclarations d'impôt est le 15 avril 2026.
- La plupart des personnes qui travaillent aux États-Unis doivent remplir et déposer une déclaration d'impôt.
 - Pour vérifier si vous devez déposer une déclaration d'impôt fédéral, rendez-vous sur irs.gov/individuals/check-if-you-need-to-file-a-tax-return
 - Pour vérifier si vous devez déposer une déclaration d'impôt à l'État de New York (NYS), rendez-vous sur tax.ny.gov/pit/file/do_i_need_to_file.htm
- Vous avez besoin d'aide pour remplir votre déclaration de revenus ?
 - Vous pouvez bénéficier d'une aide gratuite pour déclarer vos impôts de la part de bénévoles certifiés par l'IRS sur VITA (aide bénévole à la déclaration de revenus), TCE (conseils relatifs aux impôts pour les personnes âgées) ou des programmes d'aide relatifs aux impôts.
 - Ces services sont disponibles si vos revenus sont de 69 000 \$ ou moins, si vous êtes âgés de 60 ans ou plus, ou si vous êtes handicapés ou ne parlez pas bien anglais.
 - Pour plus d'informations et pour trouver une adresse près de chez vous, rendez-vous sur irs.gov/VITA
 - Vous pouvez être mis en relation en ligne avec des bénévoles certifiés par l'IRS pour remplir votre déclaration de revenus sur GetYourRefund.org
 - Ce service est gratuit si vos revenus sont inférieurs ou égaux à 69 000 \$, et représente une bonne solution si vous êtes à l'aise avec la technologie.
 - Vous pouvez préparer et soumettre votre propre déclaration sur IRS Free File à l'adresse irs.gov/freefile
 - Si vos revenus sont inférieurs ou égaux à 89 000 \$, vous pouvez accéder à une aide à la préparation des déclarations.
- Attention aux fraudes ! L'IRS ne vous contactera jamais par SMS, e-mail ou sur vos réseaux sociaux pour vous demander des informations personnelles ou financières.
 - Découvrez les dernières fraudes relatives aux déclarations de revenus et apprenez comment les reconnaître et les signaler sur irs.gov/alerts

Expansion du crédit d'impôt pour enfants de l'État de New York

- Toutes les familles qui déclarent des revenus et ont des enfants de moins de 17 ans sont éligibles au crédit d'impôt pour enfants Empire State, le supplément de l'État de New York au crédit d'impôt fédéral pour enfants.
- Si vous êtes responsable d'un enfant de moins de 17 ans, que vous déclarez vos revenus et que vous vivez à temps plein dans l'État de New York (ou que vous êtes mariés à un résident permanent), vous êtes éligibles à un crédit d'impôt sur votre prochaine déclaration.
- Pour l'année 2025, le crédit d'impôt pour enfants s'élève à :
 - 1000 dollars par enfant admis de moins de quatre ans plus
 - 330 dollars par enfant admis âgé d'au moins quatre ans mais de moins de 17 ans.
- Pour plus d'informations sur le crédit d'impôt pour enfants Empire State, rendez-vous sur tax.ny.gov/pit/credits/empire_state_child_credit.htm



Augmentation du taux d'indemnité de l'assurance chômage

- À partir du 6 octobre 2025, le taux d'indemnité hebdomadaire maximal pour les travailleurs ayant perdu leur emploi sans en être responsable et étant prêts, disposés et aptes à travailler passera de 504 dollars à 869 dollars.
 - Le nouveau taux sera automatiquement recalculé sur la base de vos revenus bruts déclarés antérieurement.
 - L'augmentation prendra effet à partir de la semaine du 13 octobre. Vous n'avez rien à faire pour recevoir cette augmentation.
 - Pour obtenir une estimation de votre indemnité de chômage hebdomadaire, rendez-vous sur ux.labor.ny.gov/benefit-rate-calculator
- À partir du 1er octobre 2025, les employés en grève sont éligibles aux prestations d'assurance chômage après une période de carence de deux semaines.
 - Pour plus d'informations, rendez-vous sur dol.ny.gov/system/files/documents/2025/09/p835-ui-and-strikes-9-25.pdf
- Pour plus d'informations concernant l'introduction d'une demande d'allocation de chômage, rendez-vous sur ny.gov/services/get-unemployment-assistance

Démocratie

Inscrivez-vous pour voter

- Vous pouvez vous inscrire pour voter si vous êtes âgé de 16 ans ou plus, si vous êtes un citoyen des États-Unis et si vous êtes résident de New York depuis au moins 30 jours avant l'élection.
 - Si vous êtes âgé de 16 ou 17 ans, vous pouvez vous préenregistrer pour voter, mais vous ne pourrez pas voter avant d'avoir 18 ans.
 - Vous ne pouvez pas vous inscrire pour voter si vous êtes incarcéré pour un crime ou qu'un tribunal a jugé que vous étiez en situation d'incapacité mentale.
- Conseil électoral de l'État de New York : www.elections.ny.gov/VotingRegister.html
- Conseil électoral de la ville de New York : vote.nyc/page/register-vote
- Inscrivez-vous en ligne (si vous avez un permis de conduire de l'État de New York, un permis ou une carte d'identité) : voterreg.dmv.ny.gov/MotorVoter
- Demandez un formulaire d'enregistrement papier par téléphone (en anglais ou en espagnol) : 1-800-FOR-VOTE (1-800-367-8683)
- Vous n'êtes pas sûr d'être enregistré sur les listes électorales ? Vérifiez votre statut d'électeur sur voterlookup.elections.ny.gov

Vos droits aux urnes

- Les électeurs peuvent se rendre dans N'IMPORTE QUEL bureau de vote anticipé du comté où ils résident, à l'exception de la ville de New York, où les électeurs sont assignés par adresse à UN seul bureau de vote anticipé.
- Si vous pensez être éligible et vous être inscrit à temps pour voter, mais que votre nom n'a pas été trouvé sur les listes électorales, vous pouvez demander un bulletin provisoire ou faire un affidavit.
- Vous n'avez pas besoin de présenter une pièce d'identité aux bureaux de vote, même si vous votez pour la première fois.
- Si vous êtes sans abri, vous pouvez quand même voter.
- Sous certaines conditions, vous pouvez conserver votre droit de vote même si vous avez été condamné pour un crime.
- Pour en savoir plus sur les conditions d'éligibilité : nycvotes.org/how-to-vote/voting-rights
- Certains employés de l'État de New York peuvent recevoir jusqu'à deux heures d'absence payées pour aller voter. Vérifiez si vous êtes éligible : www.elections.ny.gov/NYSBOE/elections/TimeOffToVoteFAQ.pdf

Pour en savoir plus sur notre système électoral et son fonctionnement, regardez nos vidéos : nyc.me/civics



Connaissez vos droits



Les membres de la communauté et les alliés doivent connaître leurs droits lorsqu'ils ont affaire à l'ICE, à une patrouille frontalière ou à d'autres représentants des forces de l'ordre.

Si vous êtes arrêté par l'immigration ou d'autres forces de l'ordre, n'oubliez pas :

- Restez calme. Ne courez pas. Ne résistez pas et ne faites pas obstruction aux actions de l'officier.
- Ne mentez pas et ne fournissez pas de faux documents.
- Vous avez le droit de garder le silence. Tout ce que vous direz pourra être utilisé contre vous.
- Si un agent demande s'ils peuvent vous fouiller ou fouiller vos affaires, vous avez le droit de dire non.
 - En revanche, vous ne devez pas résister physiquement.
 - La police peut palper vos vêtements si elle soupçonne la présence d'une arme.
- Si vous n'êtes pas citoyen américain et qu'un agent d'immigration vous demande vos papiers d'immigration, vous devez les présenter si vous les avez sur vous.
- Si vous êtes arrêté, détenu ou harcelé par des agents des forces de l'ordre, essayez d'obtenir leurs noms, numéros et autres informations d'identification.
- Vous ou un autre membre de la communauté pouvez réaliser des enregistrements vidéo ou audio des interactions avec les forces de l'ordre. Vous pouvez aussi écrire ce qui s'est passé après leur départ.
- Les agents des forces de l'ordre n'ont pas le droit de procéder à des contrôles, des fouilles, des détentions ou des expulsions sur la base de votre race, de votre origine nationale, de votre religion, de votre sexe ou de votre origine ethnique.

Vous pouvez signaler les interactions avec des agents fédéraux au Projet de défense des immigrants (IDP).

L'IDP fournit aussi des informations et des références juridiques aux immigrants qui ont été arrêtés, verbalisés ou condamnés pour un crime. Appelez le [212-725-6422](tel:212-725-6422) ou écrivez à l'adresse info@immdefense.org.

Espaces privés

- Votre domicile et d'autres « espaces privés » (tels que les zones réservées aux employés sur un lieu de travail) bénéficient de protections particulières que les espaces publics n'ont pas. Les agents des forces de l'ordre ne peuvent accéder aux espaces privés qu'avec votre consentement ou un mandat judiciaire qui vous est présenté (signé par un juge).

Zones protégées

- En janvier 2025, l'administration Trump a annulé une politique en vigueur depuis longtemps qui imposait à l'ICE et au CBP d'éviter les actions de répression relatives à l'immigration dans les « lieux sensibles » ou dans les « zones protégées » comme les écoles, les établissements de soins de santé et les lieux de culte.
- Malgré ces changements, les résidents de New York conservent certaines protections dans ces lieux.
- Un ordre exécutif de 2018 de l'État de New York interdit de mener des actions de répression de l'immigration dans les établissements publics de l'État de New York comme les écoles publiques ou les hôpitaux à moins que l'ICE ait un mandat judiciaire.
- La Loi Protégeons nos tribunaux empêche que des New-Yorkais puissent être arrêtés dans les tribunaux d'État, de ville et municipaux sans mandats judiciaires.
- L'ICE et les autres agents de l'immigration n'ont pas le droit d'entrer dans les espaces privés sans mandat judiciaire ou sans l'autorisation du propriétaire.

Attention à la fraude à l'immigration

- Les lois en matière d'immigration sont complexes. Soyez prudents lorsque vous parlez de votre situation à toute personne ou entreprise.
- Adressez-vous uniquement à un avocat ou à un représentant accrédité du Département de la justice (DOJ) pour obtenir des conseils juridiques sur votre situation.
- Ne demandez jamais l'aide d'un « notario », d'un agent de voyage, d'un préparateur d'impôts, d'un préparateur de formulaires ou d'un notaire en matière d'immigration. Aux États-Unis, un « notario » n'est PAS un avocat !

Si vous avez besoin d'aide pour votre dossier ou si vous avez des questions générales sur l'immigration, appelez le Bureau des nouveaux Américains au [1-800-566-7636](tel:1-800-566-7636).

Sûreté de la communauté



Toute personne, quel que soit son statut d'immigration ou son identité, a le droit d'être en sécurité dans sa communauté.

Crimes haineux et préjugés

- Un crime haineux est un délit motivé par des préjugés contre la race, la couleur de peau, l'origine nationale, l'ascendance, le genre, la religion, la pratique religieuse, l'âge, le handicap ou l'orientation sexuelle d'une personne.
- L'État de New York dispose d'un groupe de travail chargé de la lutte contre les crimes haineux afin d'enrayer l'augmentation des cas de menaces, de harcèlement et de violence motivés par des préjugés.
- Si vous êtes témoin de quelque chose ou victime d'un crime haineux :
 - Signalez-le à la Division des droits humains de l'État de New York. Appelez le 1-888-392-3644, envoyez « HATE » au 81336 ou rendez-vous sur forms.ny.gov/s3/Hate-Crime-Tips. Vous trouverez plus d'informations sur dhr.ny.gov.
 - Pour dénoncer un crime haineux en cours ou toute autre urgence, appelez immédiatement le 911.
- Lorsque des crimes haineux sont signalés, toutes les informations concernant votre expérience, votre identité, etc. restent confidentielles.
- Vous pouvez dénoncer un crime haineux et recevoir des services quel que soit votre statut d'immigration.

Ressources communautaires

- Le Bureau de la ville de New York pour la prévention des crimes haineux offre des services, des ressources et un appui aux membres et organisations de la communauté. Des ressources sont disponibles dans de nombreuses langues. Pour plus d'informations, rendez-vous à l'adresse nyc.gov/stophate.
- Le Centre pour l'éducation contre la violence travaille à prévenir et empêcher la violence motivée par la haine et à s'en remettre au sein des communautés de New York. Il propose des programmes d'autodéfense, des ateliers pour les témoins et des programmes d'autonomisation des jeunes. Pour plus d'informations, appelez le [1-718-788-1775](tel:1-718-788-1775) ou rendez-vous sur caeny.org.

Mise en relation avec la communauté

- Américains d'origine asiatique et des îles du Pacifique
 - Asian Americans for Equality: [212-979-8381](tel:212-979-8381), aafe.org
 - Chhaya for South-Asian and Indo-Caribbean communities: [718-478-3848](tel:718-478-3848), chhayacdc.org
 - Korean Family Service Center: [718-460-3800](tel:718-460-3800), kafsc.org
 - MinKwon Center for Community Action: [718-460-5600](tel:718-460-5600), minkwon.org
 - National Federation of Filipino American Associations New York: [212-684-0542](tel:212-684-0542), naffaa.org
 - Sikh Coalition: [516-930-0302](tel:516-930-0302), sikhcoalition.org
- Africains
 - African Communities Together: [347-746-2281](tel:347-746-2281), africans.us
 - African Services Committee: [212-222-3882](tel:212-222-3882), africanservices.org
 - Sauti Yetu Center For African Women: [718-665-2486](tel:718-665-2486), sautiyetu.us
- Arabes/musulmans
 - Arab American Association of New York: [718-745-3523](tel:718-745-3523), arabamericanny.org
 - Council on American-Islamic Relations of New York: [646-665-7599](tel:646-665-7599), cair-ny.org
 - Muslim Community Network: [347-519-2755](tel:347-519-2755), mcnny.org
- Disability
 - Center for Disability Rights: [585-546-7510](tel:585-546-7510), cdrnys.org
 - Disability Rights New York: [518-432-7861](tel:518-432-7861), drny.org
- Hispaniques/latinos
 - Hispanic Federation: [866-432-9832](tel:866-432-9832), hispanicfederation.org
 - Latino Commission on AIDS: [212-584-9325](tel:212-584-9325), latinoaids.org
 - Mixteca: [718-965-4795](tel:718-965-4795), mixteca.org
 - TransLatinx: [646-882-2000](tel:646-882-2000), translatinxnetwork.org
- LGBTQ+
 - Caribbean Equality Project: [347-709-3179](tel:347-709-3179), caribbeanequalityproject.org
 - Gay, Lesbian, Bisexual and Transgender Community Center: [212-620-7310](tel:212-620-7310), gaycenter.org
 - New York City Gay and Lesbian Anti-Violence Project: [212-714-1141](tel:212-714-1141), avp.org
- Natifs américains et de l'Alaska
 - American Indian Community House: [646-575-3638](tel:646-575-3638), aich.org
 - North American Indigenous Center of New York: [516-930-0302](tel:516-930-0302), naicny.org

Ressources de l'État de New York



Bureau de l'État de New York pour l'accès linguistique

- Le Bureau de l'État de New York pour l'accès linguistique supervise les services d'accès linguistique pour les millions de New-Yorkais n'ayant qu'une maîtrise limitée de l'anglais.
- Pour connaître vos droits à des services de traduction et d'interprétation, rendez-vous sur ogs.ny.gov/know-your-rights
- Pour déposer une plainte relative à l'accès linguistique, rendez-vous sur languageaccess.ny.gov/en-US.
- Pour recevoir un kit d'accès linguistique ou demander un kit d'interprétation, remplissez le questionnaire des organismes de défense survey.alchemer.com/s3/8252338/OLA-Questionnaire

Bureau des nouveaux américains de l'État de New York

- Si vous ou quelqu'un que vous connaissez a besoin d'une assistance juridique gratuite, appelez la ligne d'assistance téléphonique au [1-800-566-7636](tel:1-800-566-7636). Toutes les informations recueillies lors d'un appel sont confidentielles. Une assistance est disponible dans plus de 200 langues.

Département de la santé de l'État de New York

- Demandez une couverture santé : appelez le [1-855-355-5777](tel:1-855-355-5777) ou rendez-vous sur nystateofhealth.ny.gov.

Bureau de la santé mentale de l'État de New York

- Pour toute question concernant les services de santé mentale ou pour trouver un prestataire de services de santé mentale, appelez le [1-800-597-8481](tel:1-800-597-8481) ou rendez-vous sur omh.ny.gov.
- Ligne d'appel nationale pour la prévention du suicide: Si votre vie ou celle d'une autre personne est en danger imminent, appelez le [911](tel:911). Si vous êtes en crise et avez besoin d'une aide immédiate, appelez le [1-800-273-8255](tel:1-800-273-8255) ou envoyez « GOT5 » au [741-741](tel:741-741).

Bureau de l'État de New York pour la lutte contre la violence domestique

- Si vous ou quelqu'un d'autre êtes dans une relation où vous êtes contrôlé par une autre personne par des abus verbaux, physiques ou sexuels, ou par d'autres tactiques, appelez la ligne d'assistance téléphonique de lutte contre la violence domestique de l'État de New York au [1-800-942-6906](tel:1-800-942-6906).

- Pour parler avec un défenseur en ligne, rendez-vous sur opdv.ny.gov. Disponible 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 dans la plupart des langues.

Département du travail de l'État de New York

- Le Département du travail a pour mission de protéger et de promouvoir la sécurité et la santé des travailleurs, les salaires et les conditions de travail.
- Pour obtenir des informations sur les lois relatives aux salaires et aux heures de travail, à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail, ou pour déposer une plainte, appelez le [1-888-469-7365](tel:1-888-469-7365) ou rendez-vous sur dol.ny.gov/safety-and-health
- Pour obtenir de l'aide concernant l'assurance chômage, appelez le [1-888-209-8124](tel:1-888-209-8124) ou rendez-vous sur dol.ny.gov/unemployment/unemployment-insurance-assistance.

Division des droits humains de l'État de New York

- La loi des droits humains de New York interdit toute discrimination dans des domaines tels que l'emploi, le logement, le crédit, l'éducation et les lieux d'hébergement public, fondée sur l'âge, la race, l'origine nationale, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, l'état civil, le handicap, le statut militaire et d'autres catégories.
- Si vous pensez avoir été victime de discrimination, déposez une plainte en appelant le [1-888-392-3644](tel:1-888-392-3644) ou sur dhr.ny.gov.

Logement dans l'État de New York

- Pour obtenir de l'aide pour trouver un logement à prix abordable, appelez le [1-877-428-8844](tel:1-877-428-8844) ou rendez-vous sur nyhousingsearch.gov.
- Pour des informations sur la loterie permettant d'obtenir des logements à prix abordables dans la ville de New York, appelez le [212-863-7990](tel:212-863-7990) ou rendez-vous sur housingconnect.nyc.gov.
- Pour des informations sur les droits des locataires dans l'État de New York, rendez-vous sur ag.ny.gov/publications/residential-tenants-rights-guide.

Le bureau des services aux victimes de l'État de New York

- Si vous ou l'une de vos connaissances avez subi un crime haineux, le bureau des services aux victimes de l'État de New York (NYS Office of Victim Services) peut vous aider à payer les factures médicales et les frais de consultation, les frais d'enterrement et de funérailles, les salaires perdus et fournir d'autres types d'aide. Pour plus d'informations, appelez le [1-800-247-8035](tel:1-800-247-8035) ou rendez-vous sur ovs.ny.gov.

Pour consulter ce document en ligne ou dans une autre langue, rendez-vous sur la page nyc.org/KYR ou scannez ce code :



Si vous avez des questions ou des remarques concernant cette boîte à outils ou les informations qu'elle contient, veuillez contacter: Bryan Lee – blee@nyc.org

Si vous souhaitez organiser un atelier Connaissez vos droits gratuit au sein de votre communauté, contactez : kyr@nyc.org

La Coalition d'immigration de New York (New York Immigration Coalition / NYIC) est une organisation de politique générale et de plaidoyer qui représente plus de 200 groupes de défense des droits des immigrants et des réfugiés dans tout New York.

Nous pensons que l'État de New York sera plus soudé si tout le monde est bienvenu, traité équitablement et a la possibilité de poursuivre ses rêves. Notre mission est d'unir les immigrants, les membres et les alliés afin que tous les New-Yorkais puissent s'épanouir.



New York Immigration Coalition

131 W 33rd St, Ste 610
New York, NY 10001
212 627 2227
nyc.org